

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

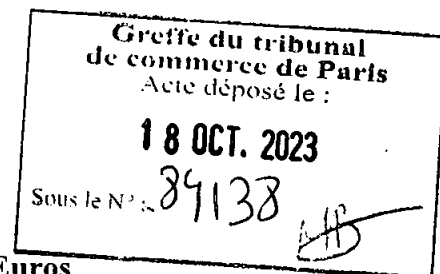
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 06487 Numéro SIREN : 491 599 056 Nom ou dénomination : 7TH MAGNITUDE

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2023 sous le numéro de dépôt 84138



« 7TH MAGNITUDE »

Société par actions simplifiée au capital de 7 500 Euros

Siège social : 2, rue Parrot

75012 PARIS

RCS PARIS B 491 599 056

SIRET : 491 599 056 00042 APE : 5920 Z

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 MAI 2023

L'An Deux Mil Vingt-trois, le vingt-trois mai à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par le Président par lettres simples en date du 7 mai 2023.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Matthieu LE CARPENTIER, préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur Abdoulaye DOUCOURE remplit les fonctions de scrutateur.

La feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué.

L'assemblée des actionnaires présents réunissant l'intégralité des actions du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer aux conditions de majorité requises par la loi et les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le double des lettres de convocation,
- le rapport spécial du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

mm AD

Puis, Monsieur le Président déclare que l'ensemble de ces pièces, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Rappel de la rémunération du Président,
- Rappel de la rémunération du Directeur Général,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social de la société, courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 4 126 216€, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	4 126 216 €
- Report à nouveau antérieur	NEANT
Bénéfice disponible	4 126 216 €

AD

- Réserve légale (dotation intégrale à 10 % du capital social)	NEANT
- Dividendes	1 071 428 €

Somme mise en « Autres réserves »

3 054 788 €

Le solde du compte « Autres réserves » s'élèvera à l'issue de cette affectation de résultat, à la somme de 3 333 626 €.

L'Assemblée Générale précise que les dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élèvent à la somme de 1 071 428 €.

Les dividendes versés à des associés physiques domiciliés en France sont soit soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%, soit soumis sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application le cas échéant de l'abattement de 40% (article 158-3 du CGI).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Nbre d'actions par action</u>	<u>Dividende net par action</u>	<u>Dividendes bénéficiant de l'abattement de 40 %</u>	<u>Dividendes nets globaux</u>
31.12.2021	100	7 000 €	700 000 €	700 000 €
31.12.2020	100	1 800 €	180 000 €	180 000 €
31.12.2019	100	3 300 €	330 000 €	330 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AD

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, Monsieur Matthieu LE CARPENTIER a perçu une rémunération de 39 804,65 € brut au titre de ses fonctions de Président conformément aux décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2018 et du 1^{er} décembre 2022.

Le mandataire social de la société est assimilé à un cadre au sens de l'article 4 et 4 bis pour l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

L'Assemblée Générale rappelle néanmoins que le Président a droit au remboursement de ses frais de missions et de déplacements engagés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs et perçoit pour ses frais de véhicule des indemnités kilométriques calculées selon le barème fiscal en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, Monsieur Abdoulaye DOUCOURE a perçu une rémunération de 38 040 € brut au titre de ses fonctions de Directeur Général conformément aux décisions prises par le Président en date du 1^{er} juillet 2020.

Le mandataire social de la société est assimilé à un cadre au sens de l'article 4 et 4 bis pour l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

L'Assemblée Générale rappelle néanmoins que le Directeur Général a droit au remboursement de ses frais de missions et de déplacements engagés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs et perçoit pour ses frais de véhicule des indemnités kilométriques calculées selon le barème fiscal en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

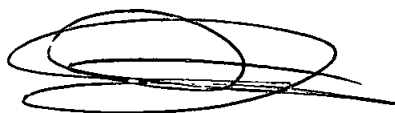
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

LD 191

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les membres du bureau.

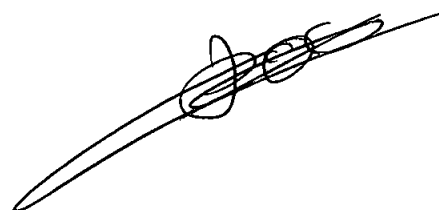
Monsieur Matthieu LE CARPENTIER

Président

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Monsieur Abdoulaye DOUCOURE

Scrutateur

A handwritten signature featuring a long, sweeping diagonal stroke with several loops and a small circle near the end.

24138



7TH MAGNITUDE SAS

2 rue Parrot

75012 PARIS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

certifie conforme à l'original

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Désignation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 2 rue Parrot		75012 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 49159905600042		Néant ☐	
		Exercice N clos le 13 11 22 02 21	
		N-1 13 11 22 02 21	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
		IA	
		170 664	
		6 278 329	
		1 769 302	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
CP		(3) Part à plus d'un an	
CR			
Clause de réserve de propriété *		Stocks	
Immobilisations		Créances	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise 7TH MAGNITUDE SAS

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500...)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	278 838	244 844
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 126 216	733 994
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 413 304	987 088
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 901	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 745	88 713
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 034	20 741
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 764 586	469 002
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 758	3 758
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		200 000
	TOTAL (IV)	EC	1 865 025	782 214
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 278 329	1 769 302
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	1 865 025	782 214
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exemple à conserver par le déclarant

Désignation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS

Ne pas reporter le montant des sommes

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						Concursives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	91 715	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3	KS	10 417	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	26 347	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	36 764	LO		LP	7 300	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
		Autres participations	8U	25 503	8V		8W	5 000
Autres titres immobilisés		1P	60 658	1R		1S	29 920	
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V		
TOTAL IV		LQ	86 161	LR		LS	34 920	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	214 640	ØH		ØJ	42 220	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	91 715	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	10 417	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IV		MS		MT	33 647	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		NZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IV		NG		NH	44 064	NI	44 064	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations	IO		ØX		ØY	30 503	ØZ	30 503
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	90 578	2D	90 578	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	121 081	2H	121 081	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	256 859	ØM	256 859	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS

Néant X *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
		1	2			5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles *						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	91 715	PF		PG		PH	91 715
TOTAL I		RK	91 715	RM		RN		RO	91 715
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 568	QA	2 084	QB		QC	6 652
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 127	QM	1 914	QN		QO	26 041
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	28 695	QV	3 998	QW		QX	32 693
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	120 410	QP	3 998	QQ		QR	124 408

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des constr.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL								NM					NO	
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Désignation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06 46 331	08 3 722	09 42 609
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T 3 647	6U	6V	6W 3 647
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 49 978	TY	TZ 3 722	UA 46 256
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 49 978	UB	UC 3 722	UD 46 256
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH 3 722	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

7TH MAGNITUDE SAS

31/12/2022

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS

Neant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 647		3 647						
	Autres créances clients	UX	1 761 817		1 761 817						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	524		524						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	22 515		22 515					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	1 645 574		1 645 574						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	30 000		30 000						
	Charges constatées d'avance	VS	350		350						
	TOTAUX		VT	3 464 427	VU	3 464 427	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 901		3 901						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	88 034		88 034						
Personnel et comptes rattachés		8C	13 996		13 996						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	42 102		42 102						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	1 241 346		1 241 346						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	451 102		451 102						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	16 040		16 040						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 745		4 745						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 758		3 758						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 865 025	VZ	1 865 025						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepal Qualita